

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2015

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, CROISIER, BERTHELOT, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, LOBBE, BEGUE, BAPAUME, FERNANDES, DELAUTEL, FLAGOTHIER, N'KLO, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. KWAK par M. BERTHELOT

ABSENTE EXCUSEE : Mme BONNET

ABSENTE : Mme PILARDEAU

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Durée d'amortissement des frais de renégociation d'emprunts
3. Modification de la délibération n° 38/2014
4. Ventes de tickets
5. Mise en place de la carte achat
6. Groupement d'achat électricité
7. Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)
8. Débat d'orientation budgétaire 2015
9. Modification des horaires d'ouverture de la mairie
10. Avenant n° 2 à la convention de déversement des effluents non domestiques de DS SMITH PACKAGING
11. Dotation complémentaire Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance
12. Modification des rythmes scolaires rentrée septembre 2015

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 février 2015, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. le Maire** propose au conseil municipal de désigner Mme BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Durée d'amortissement des frais de renégociation d'emprunts

M. DESMEDT donne la parole à Mme **DELAMARRE** qui propose d'amortir les frais de renégociation des emprunts VILLE et EAU sur 5 ans, durée maximale prévue par la réglementation, à compter de 2015.

En réponse à la question de **M. DEFLERS**, Mme **DELAMARRE** communique les chiffres suivants :

- Indemnités de renégociation emprunts Ville 36 105,66 € ; l'amortissement sera de 7 222 € par an
- Indemnités de renégociation emprunts service de l'eau 47 824,78 € ; l'amortissement sera de 9 565 € par an

VOTE : UNANIMITE

3. Modification de la délibération n° 38/2014

Suite à l'adoption de la délibération n° 38/2014 concernant le « choix du prestataire pour l'exploitation des installations de production d'eau potable », le Trésor Public demande de procéder à sa modification comme suit :

- Au lieu de lire : prix au m³ : **0,09 € HT**
- Lire : prix du m³ : **0,0909 € HT**

VOTE : UNANIMITE

4. Ventes de tickets

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre au Maire la prise en charge et la vente des tickets aux tarifs prévus par les différentes conventions culturelles dans le cadre de la régie « manifestations diverses ».

VOTE : UNANIMITE

5. Mise en place de la carte achat

M. **DESMEDT** explique le principe de la carte achat qui est d'autoriser les utilisateurs nommément désignés à effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il précise que ce dispositif sera proposé aux Directeurs d'écoles ainsi qu'à la Médiathèque afin de simplifier la procédure pour les petits achats.

M. **DEFLERS** demande comment s'effectueront les choix des fournisseurs et le suivi de la procédure.

M. **CONVERS** répond que les utilisateurs de la carte disposeront d'une liste de fournisseurs agréés. Les écoles travaillent souvent avec les mêmes fournisseurs ce qui facilitera le suivi qui sera effectué par le service comptabilité de la mairie.

M. **DEFLERS** souhaite que les commerçants locaux soient sollicités.

M. **DESMEDT** explique que grâce à cette carte les utilisateurs pourront faire travailler certains magasins auxquels ils ne faisaient pas appel auparavant puisqu'ils n'acceptaient pas les mandats administratifs. Il rappelle que la municipalité privilégie le travail avec les fournisseurs locaux, dans la mesure du possible.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie afin de doter la ville de la carte achat, pour un montant plafond global de 52 000 €, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

VOTE : UNANIMITE

6. Groupement d'achat électricité

M. **DESMEDT** fait état au Conseil Municipal de la suppression, au 1^{er} janvier 2016 des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts ».

Cette suppression des tarifs règlementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 20 novembre 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

VOTE : UNANIMITE

7. Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)

Le comité syndical du SE 60 a modifié l'article 10 de ses statuts relatif à son siège social désormais fixé au 9164 avenue des Censives à TILLE (60000).

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la modification dudit article.

VOTE : UNANIMITE

8. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat consiste à examiner les actions envisagées dans les années à venir, il ne donne pas lieu à des décisions. M. le Maire indique qu'il va lire ses propositions puis les conseillers pourront poser leurs questions ou faire part de leurs observations.

Au niveau national, M. **DESMEDT** explique que l'Etat demande à l'ensemble des collectivités territoriales de faire des efforts. Le Gouvernement diminue de manière importante les dotations aux collectivités, cette année la Dotation Globale de Fonctionnement allouée aux collectivités baisse considérablement -8,8 %. L'inquiétude des maires ne cesse de croître. Depuis 2011, les collectivités ont subi successivement un gel puis une diminution des dotations. Cette situation devient insoutenable d'autant plus que les charges ne cessent d'augmenter (hausse de la TVA, réforme des rythmes scolaires). A charge constante, la seule solution pour ne augmenter les impôts est de prioriser les investissements.

CONTEXTE LOCAL

Pour 2015, la population légale de la commune (basée sur la population 2012) a été fixée par l'INSEE à 5 892 habitants contre 5 729 en 2014 soit une augmentation de 2,67%.

C'est dans un contexte d'augmentation constante de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois et des Saint Justoises, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 381 842,20	6 998 944,44
	Section d'investissement	1 094 965,62	1 153 348,58
		+	+
Report de l'exercice 2013	Report en section de fonctionnement	/	2 788 907,67
	Report en section d'investissement	/	19 743,09
		=	=
	TOTAL	7 476 807,82	10 960 943,78
Reste à réaliser à reporter en 2014	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	2 426 012,95	436 485,55
	Total des restes à réaliser	2 426 012,95	436 485,55
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 381 842,20	9 787 852,11
	Section d'investissement	3 520 978,57	1 609 577,22
	TOTAL CUMULE	9 902 820,77	11 397 429,33

Le résultat 2015 dégage un excédent de 2 597 403,11€ net.

En 2014, le résultat de l'exercice dégageait un excédent de 2 788 907,67 €.

Cette légère baisse est consécutive de l'autofinancement d'une partie des travaux du groupe scolaire et de la baisse des recettes.

L'encours de la dette en 2015 est de 3 422 510,93 € en capital (3 722 759,22 € en 2014) et de 916 517 € en intérêt (1 171 431,99 € en 2014).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :

- En 2015 : 449 768 €
- En 2014 : 455 052 €
- En 2013 : 476 060 €
- En 2012 : 397 180 €

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2015

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Comme précisé précédemment, l'année 2015 sera marquée par une situation complexe avec une baisse significative de la DGF.

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement devrait baisser en 2015 d'environ 112 000€, ce qui porte le montant à 606 094 €.

Ce chiffre reste à confirmer, la DGF étant essentiellement basée sur les critères de population et de superficie (*les données exactes n'ont pas été communiquées par les services de la DGFIP*).

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie et limiter les investissements en nous concentrant sur la poursuite de la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moulin.

Pour cette année 2015, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population :

➤ **L'eau potable :**

Grâce à notre gestion et au prix de l'eau et de l'assainissement voté fin 2014 par le Conseil, la facture de l'abonné n'augmentera pas.

Le diagnostic du réseau d'eau réalisé au cours de l'année 2014 a permis de poursuivre la réduction des fuites de réseau, ce qui va se traduire par une meilleure gestion de la ressource naturelle.

Une nouvelle tranche de remplacement de branchements plomb est également prévue cette année rue Carnot.

➤ **L'environnement et les espaces publics :**

Les programmes d'entretien des espaces publics, de fleurissement de la ville ainsi que ceux relatifs au labyrinthe végétal et aux fleurs sauvages se poursuivront dans une optique d'efficacité et de maîtrise des coûts.

Conformément à la directive d'éco-conception de l'Union Européenne, les lampes à vapeur de mercure, autrefois utilisées en abondance pour l'éclairage public, seront remplacées dès cette année et dans le cadre d'un plan pluriannuel, par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

L'étude d'un projet de réalisation de baignade naturelle sera lancée cette année. La dénomination « baignade naturelle » doit être comprise comme une baignade privilégiant les procédés mécaniques et biologiques, utilisant des filtres bactériens. L'objectif d'un tel site est d'offrir aux habitants la possibilité de se détendre et de rafraîchir en saison estivale. C'est aussi de procurer aux baigneurs une sensation douce comparable à celle d'une baignade dans un lac naturel. En dehors des périodes d'été, ce site devient un lieu de promenade pour tous.

Cette année sera aussi axée sur l'achat de terrain pour la création du nouveau cimetière.

➤ **Les services à la population :**

C'est une priorité de la municipalité.

Dès la rentrée scolaire, les inscriptions cantine pourront se faire de façon dématérialisée, via le site internet de la commune et les parents auront la possibilité d'effectuer le paiement en ligne.

Les services en faveur de la Jeunesse sont toujours aussi présents et continueront de proposer de nouvelles activités pour les jeunes. Ainsi, dans le cadre d'une refonte des services, un pôle jeunesse pourrait être créé regroupant l'ensemble des services à destination des jeunes : le périscolaire, le PIJ, et le service des sports (aujourd'hui ce sont 3 entités distinctes)

Après six mois de mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les discussions avec les parents d'élèves et les enseignants se poursuivent afin d'adapter les modalités des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2015/2016 avec le souci permanent d'agir dans l'intérêt de l'enfant.

Le service gratuit d'accompagnement en mini-bus des aînés vers différents points d'intérêt (marché, centre-ville, maison médicale...) se poursuit et devrait s'accroître.

➤ **La sécurité :**

Le programme « de vidéo-protection » se poursuit avec l'acquisition de caméras dites « nomades », caméras autonomes qui pourront être déplacées sans contrainte et ainsi garantir la sécurité de la population. De la même manière, les caméras déjà en fonction depuis quelques années feront l'objet d'un entretien.

Dans un souci de sécurité permanente et suite aux événements de ce début d'année, les ASVP seront équipés, comme leurs collègues policiers municipaux, de gilet pare-balles.

La mise aux normes des bâtiments publics se poursuivra avec l'étude d'accessibilité des bâtiments publics. Un agenda programmé d'accessibilité sera élaboré.

➤ **La gestion du personnel :**

La municipalité continuera le recours aux emplois aidés (CUI et emplois d'avenir) afin d'assister le personnel titulaire et pour permettre aux bénéficiaires de ces contrats de se former et/ou de reprendre contact avec le monde du travail.

Dans cette même optique, la municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

En matière de formation, un plan triennal de formation sera élaboré cette année afin de répondre à la demande croissante des agents pour parfaire leur connaissance voire développer de nouvelles compétences. Des formations spécifiques seront organisées, pour exemple, la mise en place du CHSCT oblige ses membres à suivre une formation de 7 jours.

Un règlement intérieur pour les agents municipaux sera rédigé, dans lequel sera inscrit notamment les modalités du compte épargne-temps, dispositif réglementaire qui devrait être mis en place cette année.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS RAISONNEES

La part des travaux du groupe scolaire Du Moulin représente 49 % dans le budget d'investissement. Afin de ne pas obérer les capacités de financement de la collectivité, les investissements seront limités.

Les principaux investissements proposés pour cette année seront donc :

➤ **Matériel :**

- Matériel pour les activités sportives (VTT pour le périscolaire)
- Gilet pare-balles
- Véhicule type « master » pour le service assainissement
- Renouvellement de matériel informatique
- Matériel d'entretien des espaces verts (scarificateur, tondeuse)

➤ **Bâtiments :**

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Création d'un préau à l'Ilot z'Enfants
- Rénovation du bâtiment de l'ancienne perception

➤ **Voirie :**

- Bordures de trottoir
- Réfection d'une partie de la rue de Breteuil
- Réalisation d'un parking à côté de l'église
- Réfection de la 2^{ème} partie de voirie industrielle rue Briand
- Aménagement d'un passage surélevé rue de Plainval
- Réfection de la sente piétonne entre la rue de l'Abreuvoir et Le Plessier

- Eclairage Public :
 - Remplacement des lampes à mercure
 - Alimentation électrique permanente des radars pédagogiques
 - Renforcement du réseau électrique Zone Industrielle Nord

- Vidéo-Protection :
 - Caméras nomades
 - Caméra fixe Secteur Collège
 - Caméra fixe carrefour rue des Equelettes / rue Mangin
 - Caméra fixe carrefour rue Curie / résidence des Poiriers

- Sécurité :
 - Défense incendie Rotibéquet
 - Création d'un bassin tampon pluvial au quartier du Moulin

- Pour la jeunesse :
 - Création d'un skate park

IMPLANTATION DE NOUVEAUX SERVICES

La population de notre ville s'accroît, parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent cette courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2015 et début 2016 verra beaucoup d'évolution dans les investissements publics et privés :

- Nouveau parking derrière l'église
- Réouverture du bowling
- Ouverture de l'EHPAD
- Nouveau centre de secours
- Lancement du programme de construction du Clos du Banc Saint Pierre
- Agrandissement du Centre Leclerc avec création d'emplois

Malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et malgré l'incidence financière imposée par l'Etat sur le coût des rythmes scolaires qui représentent des contraintes financières supplémentaires qui nécessiteraient une hausse des impôts, nous ne proposons pas cette année de hausse des impôts.

M. **DESMEDT** remercie Mme **DEBUF**, Directeur Général des Services pour la réalisation de ce document.

M. **DEFLERS** salue la qualité du rapport qu'il juge très complet.

Il a conscience de la difficulté des collectivités en matière de gestion budgétaire. Le contexte national n'est pas favorable aux investissements, les dotations diminuent (- 115 000 €) ce qui entraîne une baisse des recettes. Selon lui, il est effectivement essentiel de faire des économies pour ne pas augmenter les impôts et accueille avec satisfaction la décision de neutraliser le taux d'imposition.

Néanmoins, il revient sur les économies qui pourraient être réalisées notamment en s'abstenant d'acheter de nouvelles caméras (80 000 € cette année). Il souligne que les existantes nécessitent d'être entretenues, ce qui représente déjà un coût. Il conteste cette proposition et indique que la création d'un emploi supplémentaire au sein de la police municipale serait préférable. Par ailleurs, il trouve démesuré le fait de doter ce service de gilets pare-balles.

M. **DESMEDT** répond que les caméras de vidéo protection améliorent la sécurité et apportent une aide supplémentaire au travail de la Police Municipale et de la Gendarmerie.

Concernant la dotation en gilets, il rappelle que cette mesure émane du Ministère de l'Intérieur.

Il souligne que les économies ne peuvent être faites au détriment de la sécurité des habitants et des agents.

Un dialogue s'engage sur le projet de baignade naturelle.

M. **DESMEDT** explique que celle-ci se situerait rue de Montdidier et comprendrait deux bassins : un de baignade et l'autre composé de roseaux permettant la filtration naturelle et biologique ainsi que des douches.

Cet équipement, en accès payant, ravirait petits et grands en offrant quelques heures de détente et serait une alternative pour les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances.

En dehors des périodes estivales, la baignade naturelle garderait un attrait esthétique et deviendrait un formidable lieu de promenade.

M. **DESMEDT** rappelle que ce n'est qu'un projet, une étude de faisabilité va être menée. En fin d'année, les membres du Conseil Municipal seront invités à visiter une baignade.

En réponse à Mme **HAQUET**, M. **DESMEDT** précise que le prix de l'étude se situe entre 10 000 et 15 000 €. La réalisation aurait un coût entre 1 et 2 millions d'euros, alors qu'une piscine couverte représente 35 millions d'euros, voire davantage.

M. **AUDIGER** présente les inconvénients d'un tel équipement (évaporation d'eau, microbes...).

M. **DUBOUIL** signale que l'eau d'une baignade naturelle subit davantage de contrôle qu'une piscine ordinaire.

M. **DEFLERS** approuve les orientations envisagées à l'exception de l'investissement dans de nouvelles caméras.

Par ailleurs, il réitère sa demande portant sur la réfection du pavage de la cour devant la déchetterie.

M. **DESMEDT** prend note de cette proposition. Néanmoins, cette année la réalisation des bassins de rétention (300 000 €) est prioritaire afin d'éviter les dégâts que la ville connaît en cas de forts orages.

M. **DEFLERS** souhaite que l'accessibilité aux bâtiments publics ne soit pas oubliée.

M. **DUBOUIL** rétorque que la municipalité organise progressivement l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (installation de deux ascenseurs au sein de l'hôtel de ville : un extérieur et un intérieur, plans inclinés dans l'Eglise, voirie ...). Les principaux bâtiments de Saint Just en Chaussée sont aux normes.

M. **BOURGETEAU** demande si la réfection de la sente piétonne entre la rue de l'Abreuvoir et Le Plessier comprend la mise en place d'éclairage.

M. **DESMEDT** répond par la négative.

M. **AUDIGER** souhaite savoir où se situera le futur skate parc.

M. **DESMEDT** répond qu'il est envisagé de le mettre près du périscolaire ou à proximité du terrain d'Honneur.

9. Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Une enquête menée depuis octobre 2014 sur la fréquentation de l'accueil de la Mairie entre 17h30 et 18h00, révèle clairement que l'accueil physique et téléphonique est quasi-inexistant.

Par conséquent, dans un souci d'économie budgétaire M. **DESMEDT** propose, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, de supprimer cette demi-heure, à compter du 15 avril 2015.

Il est demandé d'adopter les horaires suivants :

- du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
- samedi : 9h00-12h00

VOTE : UNANIMITE

10. Avenant n° 2 à la convention de déversement des effluents non domestiques de DS SMITH

PACKAGING

M. DESMEDT demande de l'autoriser à signer un avenant technique à la convention de déversement des effluents non domestiques de DS SMITH PACKAGING afin de modifier la formule de révision. En effet, les indices initiaux de la convention devant être ajustés.

VOTE : UNANIMITE

11. Dotation complémentaire Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, le Ministre de l'Intérieur a décidé de mobiliser le Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance afin d'améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales en les dotant de gilets pare-balles.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de 3 gilets pare-balles et de solliciter la subvention à hauteur de 50 % (aide plafonnée à 250 € par gilet).

VOTE : UNANIMITE

12. Modification des rythmes scolaires rentrée septembre 2015

M. DESMEDT donne la parole à M. CONVERS qui explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents intervenants afin de dresser un bilan sur les nouveaux rythmes scolaires mis en place en septembre 2014 et ainsi apporter des aménagements dans l'intérêt des enfants :

- Pour les écoles maternelles :
 - ajout d'une heure de classe le mercredi de 11h00 à 12h00, les enseignements profitant davantage aux enfants le matin
 - réduction du temps de pause de midi afin de faciliter les siestes des tout-petits
 - l'après-midi les Temps d'Activités Périscolaires se dérouleront de 15h45 à 16h30
- pour les écoles primaires :
 - ajout d'une heure de classe le mercredi de 11h00 à 12h00
 - les Temps d'Activités Périscolaires auront lieu le mardi et vendredi, l'arrêt de l'école à 15h30 offrira la possibilité aux enfants qui sont fatigués de rentrer chez eux

Le ¼ h de battement entre les écoles maternelles et primaires a été maintenu afin que les accompagnants puissent rejoindre les deux écoles.

M. CONVERS précise que ce nouvel emploi du temps a fait consensus parmi l'ensemble des intervenants et qu'il sera transmis à l'administration pour validation, en mai.

Mme HAQUET se dit satisfaite des nouveaux horaires.

M. DESMEDT précise que cet emploi du temps sera mis en application à condition que l'administration le valide.

ECOLE MATERNELLES

JOUR	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE	TAP NON OBLIGATOIRE
LUNDI	8h50	9h00 - 12h00	12h00 -13h30	13h30 -	15h45 - 16h30
MARDI	8h50	9h00 - 12h00		13h30 -	15h45 - 16h30
MERCREDI	8h50	9h00 - 12h00			
JEUDI	8h50	9h00 - 12h00		13h30 -	15h45 - 16h30
VENDREDI	8h50	9h00 - 12h00		13h30 -	15h45 - 16h30
		15h00		9h	

ECOLE PRIMAIRES

JOUR	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE	TAP NON OBLIGATOIRE
LUNDI	8h35	8h45-11h45	11h45-13h45	13h45-16h30	
MARDI	8h35	8h45-11h45		13h45-15h30	15H30 - 16H30
MERCREDI	8h35	8h45-11h45			
JEUDI	8h35	8h45-11h45		13h45-16h30	
VENDREDI	8h35	8h45-11h45		13h45-15h30	15H30 - 16H30
		15h00		9h00	Temps = 24h

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

Dans le cadre du dispositif Vigipirate relevé au niveau « alerte-attentat », M. **HAMOT** souhaite savoir s'il est nécessaire de maintenir les barrières aux abords des établissements scolaires et du périscolaire.

M. **DESMEDT** répond que la municipalité est dans l'attente de la décision du Préfet.

M. **HAMOT** informe que les inscriptions pour le Rallye Raid sont closes et rappelle que le Sporting Club organise un loto le lundi 6 avril prochain.

M. **RAUZIER** annonce les dates suivantes:

- le samedi 4 avril pièce de théâtre « le Testament du Père Leleu »
- le vendredi 17 avril représentation de l'Orchestre de Picardie
- le samedi 18 avril « Opéra Gourmand » par la compagnie Lyricopresto
- les samedi 25 et dimanche 26 avril Salon des Arts, le vernissage aura lieu le vendredi 24 avril à 18h00

Concernant le projet d'installation de cinq sculptures d'art contemporain dans le parc Jean-Pierre BRAINE, la commission culture a choisi de les disposer le long du chemin face à la maternelle de l'Abbaye. L'implantation définitive sera décidée le jeudi 30 avril à 10h30 en présence des sculpteurs.

M. **DUBOUIL** énonce plusieurs points :

- le forum éco-nature se déroulera le vendredi 10 avril au gymnase municipal
- les travaux relatifs au plateau surélevé à la sortie du quartier HQE route de Plainval seront réalisés pendant les vacances scolaires

M. **CHOQUET** fait part des remerciements que Mme DRAY, Principale du collège, a adressé à la municipalité pour la mise en place des barrières permettant d'assurer la sécurité des enfants lors de l'arrivée et du départ des bus scolaires.

Au sujet du nouveau Service Annuel 2015 de la SNCF qui prévoit une refonte des grilles horaires, M. **DEFLERS** fait part de l'inquiétude grandissante des usagers. En effet, concernant St Just en Chaussée 6 trains seraient supprimés sur les 14 existants.

M. **DESMEDT** explique que lors de sa rencontre avec le Directeur de la SNCF, celui-ci n'a pas évoqué la suppression de trains.

M. **DUBOUIL** signale que lors de ces réunions, la Direction de la SNCF a abordé la question de la rénovation de son matériel et de ses voies ainsi que le problème de pénurie de chauffeurs en fin d'année pour cause de congés ce qui justifie, à leur sens, la suppression de certains trains et RER. Pour preuve, il souligne que la voie Beauvais -Creil a été fermée durant 8 mois pour cause de travaux ce qui a entraîné la suppression ou le retard de 85 trains.

M. **DESMEDT** déplore cette situation. Il ne peut que constater la mauvaise gestion de la SNCF et l'impuissance des usagers. Les différentes démarches qu'il avait entreprises auprès du Directeur de Région de la SNCF ainsi que du Président du Conseil Régional sont restées sans succès.

M. **DEFLERS** souhaiterait que les administrés puissent avoir accès aux toilettes au sein de l'Hôtel de Ville.

M. **DESMEDT** répond que les toilettes au rez-de-chaussée seront mis à disposition.

Mme **HAQUET** est satisfaite de voir que le projet de mise en place du paiement en ligne pour la cantine est en cours.

Par ailleurs, elle souhaiterait que l'accueil au périscolaire des non Saint Justois se généralise.

M. **DESMEDT** répond que l'inscription au périscolaire est possible pour les familles extérieures qui disposent d'une dérogation, au vu d'une situation exceptionnelle, pour scolariser leurs enfants à Saint Just en Chaussée.

Mme **HAQUET** fait part de son souhait d'élargir les heures d'ouverture du centre de loisirs.

M. **DESMEDT** répond que cette proposition pourra être étudiée. En effet, il serait logique d'adopter les mêmes horaires que pour le périscolaire mais cela représente un coût supplémentaire.

Mme **HAQUET** souhaite savoir si des navettes seront organisées entre le périscolaire et l'école de musique.

M. **BARTHE** répond que cela dépendra du nombre d'élèves. Il précise que ces informations seront disponibles sur le nouveau site internet qui sera en ligne fin avril.

Malgré le suivi régulier effectué par M. **BARTHE** et différentes rencontres avec les fournisseurs, la qualité des repas servis à la cantine ne s'est pas amélioré de manière significative.

M. **AUDIGER** félicite l'équipe en charge de l'administration du cinéma pour son travail remarquable. Par ailleurs, il signale que de nombreuses voitures empruntant la rue Jean Moulin coupent par les lotissements à une allure excessive mettant en danger les enfants qui jouent à proximité.

M. **DESMEDT** répond que cette information sera relayée à la Gendarmerie. Il ajoute que des problèmes de stationnement existent également dans cette rue. Il est envisagé de faire à nouveau le marquage au sol.

M. **FOVIAUX** signale la présence quotidienne d'excréments sur les trottoirs de la rue Aristide Briand et s'indigne du manque de civisme des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.

M. **DESMEDT** répond que la police municipale verbalise les propriétaires indécents.

M. **DUBOUIL** exprime son mécontentement à ce sujet. La ville a investi dans des canisettes mais les sachets sont volés, les propriétaires s'en servant à domicile.

M. **DESMEDT** remercie l'ensemble des électeurs pour leur vote républicain aux élections départementales des 21 et 29 mars dernier.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h35.